



## 2<sup>ème</sup> Note d'information relative à l'organisation des élections des représentants du personnel

Commission Consultative Paritaire (CCP)

Liste électorale et candidatures

Cette seconde note d'information s'adresse aux agents contractuels employés par les paroisses et consistoires, et aux agents administratifs relevant du Bureau des Cultes (notamment au quai St-Thomas) dans le cadre de la mise en place d'une commission consultative paritaire (CCP).

Pour désigner les représentants du personnel au sein de cette CCP, des élections seront organisées le 3 avril 2025. Les représentants du personnel, titulaires ou suppléants, seront élus au scrutin de liste.

### Liste électorale

**Vous êtes invité-es à vérifier votre inscription sur la liste électorale et à signaler toute erreur ou omission avant le 9 février 2025.**

La liste électorale est consultable :

- Sur le site des acteurs de l'UEPAL : <https://acteurs.uepal.fr/uepal/actualites/elections-ccp-2025>
- Dans le lieu d'affichage habituel de la paroisse, du consistoire, ou sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet au quai Saint-Thomas (renseignement auprès de la présidence de la paroisse ou du consistoire).

Contact : [drh@uepal.fr](mailto:drh@uepal.fr) ou UEPAL-DRH, 1 bis quai Saint-Thomas, BP 80022, 67081 Strasbourg cedex

### Candidatures

**En tant que membre du corps électoral, vous êtes invité-es à vous concerter pour constituer des listes de candidatures. Ces dernières sont à envoyer à la DRH de l'UEPAL, par la personne désignée « déléguée de liste », avant le 12 février 2025.**

Les candidatures se font sous forme de listes de candidats qui précisent :

- Autant de noms que de sièges à pourvoir **(4)**,
- Nom, prénom, sexe de chaque candidat,
- Le nombre de femmes et d'hommes,
- Le nom de la personne « déléguée de liste », désignée pour représenter la liste dans toutes les opérations électorales.

En cas d'irrecevabilité d'une liste, la DRH en informera la « déléguée de liste » avant le 17 février 2025.

Les listes des candidatures seront mises en ligne sur notre site et affichées sur les panneaux prévus à cet effet le 4 mars 2025.

Contact : [drh@uepal.fr](mailto:drh@uepal.fr) ou UEPAL-DRH, 1 bis quai Saint-Thomas, BP 80022, 67081 Strasbourg cedex

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Conseil de l'Union

03 88 25 90 08 – [president@uepal.fr](mailto:president@uepal.fr)

1 bis quai Saint-Thomas - BP 80022 - 67081 Strasbourg cedex

[www.uepal.fr](http://www.uepal.fr)

## Rappel des informations clés

**Quand ? Le 3 avril 2025**

**Où ? Au bureau de vote de l'UEPAL**, quai Saint-Thomas à Strasbourg. Le vote par correspondance est possible.

**Quoi ?** Cette commission obligatoire, est composée de :

- . 2 représentants du personnel élus pour un mandat de 3 ans
- . 2 représentants des établissements publics des cultes d'Alsace Moselle (paroisse, consistoire), désignés par le conseil restreint de l'UEPAL.

Et autant de suppléants.

**Pourquoi ? Les personnes élues pourront vous représenter et défendre vos droits en cas de besoin.**

Vous êtes invité-es à élire vos représentants à la commission consultative paritaire, une instance de dialogue chargée de rendre des avis préalables sur diverses questions (formation, discipline...). Elles interviendront par exemple dans le cadre de décisions de refus de certaines actions de formation ou dans le cadre de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme.

*Merci de votre attention à ce processus électoral.*